

La Chapelle de Piétat

La chapelle de Piétat est dédiée Notre-Dame. Les origines de la découverte de la statue se perdent de par les différents récits dans la nuit des temps (tableau à gauche du chœur au XVIème siècle, « la Piété fut merveilleusement découverte »). Nous devons plutôt nous appuyer sur un document datant du 22 mars 1568. Il s'agit d'un acte notarié reçu par Me Lassalle, par lequel Marie de Payonne, veuve de Pierre Concario, en son vivant bachelier en droit et avocat à la cour du Sénéchal de Bigorre, donne « à la chapelle Notre-Dame de Piété, à Barbazan-Debat, la somme de neuf sols bons ».



C'est l'histoire qui parle et nous oblige à conclure que la chapelle existait avant 1593. 1593 n'est pas l'année de la fondation, mais plutôt la première restauration de ce sanctuaire par Anné de BOURBON LAVEDAN, seigneur de Barbazan-Debat jusqu'en 1613.

Sur la porte d'entrée de la chapelle nous voyons les armes de France, mais la pierre porte à cet endroit des traces de grattage. Sans doute à la Révolution on fit disparaître les armes du fondateur et l'on grava dans la suite celles que nous voyons aujourd'hui.

De 1593 à 1791 les titulaires du Prieuré furent les curés de Barbazan-Debat, dont l'évêque avait nomination. Les biens de la chapelle furent vendus en 1791 et 1793, malgré ces vicissitudes la chapelle resta ouverte et beaucoup de catholiques s'y rendaient, ce qui provoquait au dire des patriotes des « rassemblements dangereux et fanatiques ». MONESTIER du PUY de DOME prit un arrêté qui chargeait les administrateurs du district de Tarbes de mettre en vente la chapelle, la Maison prieurale et le jardin adjacent, le 18 brumaire de l'An II. Les biens furent achetés par Pierre COMTE DE Bernac-Debat. Le 2 août 1839 par acte de donations et achats, Piétat devint la propriété de la fabrique de Barbazan-Debat, mais des difficultés obligèrent celle-ci à abandonner le prieuré et les dépendances à l'Evêché de TARBES.

Par une lettre datée du 22 septembre 1861, Mgr LAURENCE, évêque de TARBES, fit appel à trois missionnaires diocésains, les Pères de Garaison pour s'acquitter de la charge du sanctuaire. Les Pères de Garaison durent quitter Piétat en 1903 frappés par les lois contre les congrégations. Piétat devint la propriété du Département. En 1934 Mgr GERLIER réinstallait les Pères de Garaison, les pèlerinages reprirent aussi nombreux qu'avant la Révolution.

Guy DALBERNY